



Amende pour excès de vitesse en Suisse

Par **rando74**, le **29/08/2013** à **11:13**

Bonjour,rnrnJ'ai une question touchant la Suisse, svp.rnrnJ'ai un ami qui a été pris au radar à 84 km/h au lieu de 40 km/h sur une 3 voies à Grnève (Suisse). Les indications pour les amendes peuvent être :rn- retrait permis 3 mois,rn- 3 jours de prison,rn- coût des amendes très élevé,rn- etc.rn- casier judiciaire ou serait indiqué l'infraction.rnMon ami s'inquiète beaucoup car il se voit déjà perdre son job, ne plus pouvoir venir bosser en Suisse, 3 jours de prison est abusé, etc.rnrnSelon vous, quels seraient les conséquences réelles, svp ?
rnrnMerci d'avance.rnrnCordialement.rnrnrando74

Par **amajuris**, le **29/08/2013** à **20:45**

bjr,rnEn fait les amendes ne sont guère plus élevées en Suisse qu'en France et en plus il ne risque pas perdre des points sur son permis français.rnles frontaliers travaillant en Suisse ont des revenus très très confortables par rapport au même emploi en France donc il paie ce qu'il doit payer, il fait profil bas s'il veut continuer à travailler en Suisse.rnet il respecte les limitations de vitesse.rncdt

Par **Tisuisse**, le **01/09/2013** à **07:22**

@rando74, bonjour,rnrnPour un travailleur frontalier, s'il veut continuer à bosser au pays de Guillaume Tell, je lui donnerai le même conseil que ci-dessus : faire profil bas, payer l'amende.rnrnCe qu'il risque, en sus de l'amende, c'est une interdiction de rouler en Suisse durant un certain temps lequel temps sera fixé par le Tribunal Pénal Cantonal de Genève.

Son permis français ne subira aucune suspension, annulation, ni aucune perte de points. Par contre, s'il brave l'interdiction de conduire en Suisse, son permis lui sera confisqué et renvoyé en France, via la valise diplomatique, à la préfecture qui a émis son permis mais cela risque de prendre du temps, beaucoup de temps.

Par ailleurs, ne pas payer l'amende entraînera des rappels et toute formalité administrative (lettre de rappel, recherches, demandes diverses aux administrations françaises ou suisses, etc.) lui sera facturée au prix fort en sus du montant de l'amende. La note finale risque donc de grimper assez rapidement et de façon exponentielle. Bien entendu, il sera fiché en Suisse et, en cas de contrôle routier ou frontalier, les policiers ou les douaniers vérifieront ce fichier et l'ami sera conduit en cellule pour quelques jours.

En effet, les confédérés n'aiment pas payer des impôts pour que ceux-ci soient ponctionnés pour des démarches dont ils ne sont pas responsables.

Votre ami sait aussi que les transports en commun helvétiques sont très confortables, propres, d'une régularité exemplaire (cadencement oblige) et desservent quasiment toutes les villes et villages.